

## Séance du 8 février 2020

**L'an deux mille vingt, le huit février** à 9 heures 30, le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Julien-de-Coppel, sous la Présidence de Monsieur Dominique VAURIS, Maire.

Date de la Convocation du Comité d'Administration : 30 janvier 2020

Présents : Messieurs Dominique VAURIS, Jean-François BOIRIE, Mesdames Myriam BLANZAT, Lise-Ophélie CHARVILLAT, Charline MONNET, Monique FAURE, Marie-Claire CROIZET, Madame Eliane DONADIEU, Mireille GAYNARD

Excusé : M. Guillaume BOUIN

Procuration : M. Guillaume BOUIN à M. Dominique VAURIS

Secrétaire de séance : Madame Myriam BLANZAT.

### 1) D01-080220 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Le compte de gestion établi par le percepteur présentant le même résultat final que le compte administratif est adopté à l'unanimité.

### 2) D02-080220 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Madame Myriam BLANZAT est élue présidente pour l'examen du compte administratif 2019. Ce dernier est adopté à l'unanimité. Il fait apparaître un résultat global déficitaire au 31/12/2019 de 8 182.66 euros en section de fonctionnement.

### 3) D03-080220 BUDGET PRIMITIF 2020

Le Président et la Vice-Présidente présentent aux membres du Conseil d'Administration le projet de Budget Primitif 2020.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 17 783 euros en section de fonctionnement.

Après examen détaillé, le budget du CCAS est adopté à l'unanimité.

### 4) ANIMATION DU REPAS DES AINES 2020

Les Frères Maulus sont choisis pour animer le repas des aînés, dimanche 13 décembre 2020. Le contrat sera donc demandé pour la tranche horaire de 12h30 à 18h, pour une prestation entre les plats, et en fin de repas. Le prix est établi à 600 euros pour les deux artistes, dont le déjeuner est à prévoir (les déclarations seront faites par le dispositif Guso).

Le duo Le Guinguette Show est aussi proposé (67 rue Royet à Saint-Etienne), ainsi que le groupe Pérotine de Saint-Genès-Champanelle : ces artistes seront contactés en cas de besoin.

### 5) 5- Choix du repas de Noël ou du colis de Noël

La demande d'une aînée est rapportée à l'assemblée : après désistement au repas des Aînés pour maladie, par téléphone auprès du secrétariat de mairie ; elle pensait qu'un colis lui serait attribué.

L'assemblée décide de l'informer par courrier que les repas déjà commandés au traiteur ont été facturés au CCAS, en conséquence, elle ne recevra pas de colis au titre de 2019 (cette règle ne sera pas enfreinte, pour ne pas créer de précédents).

### 6) D04-080220 - Convention de partenariat 2020 avec l'ARSEPT => unanimité 11 voix

La convention 2020 de partenariat avec l'ARSEPT pour bien vieillir en Auvergne est présentée à l'assemblée. Cette convention définit les modalités de coordination pour la mise en œuvre d'actions auprès des personnes retraitées et vise la prévention du vieillissement, la

préservation de l'autonomie et la promotion de la santé. Il s'agira pour le CCAS de promouvoir les actions à mettre en place auprès des retraités. La convention prévoit que le CCAS peut demander une participation financière pour certains ateliers, pouvant aller jusqu'à 20 euros pour l'ensemble des séances d'un atelier.

Les membres à l'unanimité :

- demandent au président de signer la convention qui permet la mise en place d'ateliers ou conférences ;
- décident qu'en fonction de l'atelier organisé, le montant à recouvrer, soit total pour les retraités extérieurs à la commune et de moitié pour les retraités domiciliés sur le territoire communal. Les titres de recettes seront établis en ce sens ;
- examineront les cas de difficulté de paiement manifestées par les personnes inscrites.

#### **7) Choix des actions 2020 - ARSEPT**

L'atelier équilibre qui s'étendra sur 12 semaines (1 séance test + 10 séances de travail + 1 séance bilan), débutera lundi 10 février 2020. En effet, la réunion de présentation de cette action, organisée jeudi 06 février 2020, sur invitation des retraités a recensé un effectif d'une bonne vingtaine de personnes intéressées.

Si plus de 14 personnes sont retenues à l'issue de la séance "test", la mise en place d'une deuxième séance sera demandée à l'ARSEPT pour le bénéfice de l'action par tous(tes). Dans l'année seront également demandés, les ateliers nutrition et prévention routière "séniors au volant". L'organisation d'une conférence est aussi envisagée.

#### **8) D05-080220 - Bail à ferme => unanimité 11 voix**

La délibération du 02 novembre 2019 est rappelée, elle fixait le montant du loyer pour la location de la parcelle ZO n°11 (lots 4, 5, 6 et 7). Compte tenu des informations reçues des services de la Direction Départementale des Territoires, pour l'attribution du bail à ferme à Monsieur Aymeric THOMAS, le projet de bail est soumis à l'assemblée.

Après discussion l'assemblée unanime autorise Monsieur le président à signer le bail pour la période du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2028, en annexe.

#### **9) Fin de mandat**

Il n'y aura pas d'autre réunion d'ici la fin du mandat, sauf demande de secours d'urgence. Aussi un souper tiré du sac sera pris en commun, mercredi 26 février, chacun portera aussi son couvert.

Fin de séance à 11h30.

#### **10) QUESTIONS DIVERSES**

Fin de séance à 10h30

M. Dominique VAURIS	Myriam BLANZAT	Charline MONNET
Jean-François BOIRIE	Lise-Ophélie CHARVILLAT	Monique FAURE
Eliane DONADIEU	Viviane MEUNIER	Guillaume BOUIN Procuration à M. Dominique VAURIS
Marie-Claire CROIZET	Mireille GAYNARD	